



ARRÊTE DE POLICE - CIRCULATION ROUTIERE

La Bourgmestre,

Vu l'article 133 al.2 de la Nouvelle Loi Communale ;

Vu les lois et règlements concernant la police de roulage et de la circulation ;

Attendu que la SPRL Dasnois de Libin doit réaliser des travaux de voirie à Libin, rue de Glaireuse, entre le carrefour de la rue de Recogne et le carrefour de la rue des Vieux Trous, du 21 juin au 31 octobre 2022 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent en vue d'éviter les accidents ;

Vu l'urgence ;

ARRETE :

Article 1 : L'autorisation à la SPRL Dasnois de réaliser des travaux de voirie à Libin, rue de Glaireuse, entre le carrefour de la rue de Recogne et le carrefour de la rue des Vieux Trous, du 21 juin au 31 octobre 2022.

Article 2 : La fermeture de la voirie à hauteur du chantier, à l'exception des riverains.

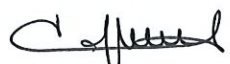
Article 3 : La signalisation et la déviation (voir plan ci-joint) seront mises en place par le demandeur, telle qu'elle est imposée par l'A.G.W. du 16.12.2020, à l'exclusion de toute autre.

Article 4 : La signalisation et la déviation qui, en raison de l'évolution des travaux ou de leur interruption, ne sont plus justifiées, devront être enlevées ou efficacement masquées.

Article 5 : Les infractions à la présente seront punies des peines prévues par la loi et les règlements relatifs à la police de roulage.

La Bourgmestre,




A.LAFFUT

Commune de
6890 Libin
Rue du Commerce, 14
Tél. 061 26.08.10
Fax. 061 65.63.81
administration@libin.be

